

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANÇOIS

au Capital de 20.142.000. francs

R. C. Fort-de-France N° 101

RAPPORT

présenté

à l'Assemblée Générale des Actionnaires
du lundi 25 Avril 1960
sur les comptes de l'exercice 1958 - 1959
par les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes

IMP. ABSALON
1960

039/040

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANÇOIS

au Capital de 20.142.000. francs

R. C. Fort-de-France N° 101

RAPPORT

présenté

à l'Assemblée Générale des Actionnaires
du lundi 25 Avril 1960
sur les comptes de l'exercice 1958 - 1959
par les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes

IMP. ABSALON
1960

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANÇAIS

au Capital de 300.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101

RAPPORT

présenté

à l'Assemblée Générale des Actionnaires

le jour du 25 Avril 1900

sur les comptes de l'exercice 1899 - 1900

par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes

IMPRIMERIE
1900

Usine du François

Messieurs,

Conformément à la LOI et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter les résultats de notre Exercice 1958 - 1959.

Ces résultats sont un peu meilleurs que ceux de l'an dernier.

La Plus-value à investir figurant à notre dernier bilan pour Frs 13.52.500 a été utilisée pour l'achat d'une portion de terre détachée de l'Usine Cotonnière et se trouvant en bordure du terrain de l'usine.

Nous avons pu, cette année, combler le retard dans nos amortissements, de Frs 2.802.032 que nous avaient imposés nos résultats de l'an dernier.

Les comptes que nous vous présentons cette année laissent après amortissements normaux ;

un solde bénéficiaire de Frs	4.263.496
dont il y a lieu de déduire pour B. I. C.	<u>1.584.700</u>
	2.678.796

Nous vous proposons le paiement d'un dividende de Frs 1.000 par action, soit pour les 2.238 actions :

	<u>2.238.000</u>	
Impôt sur les sommes distribuées	426.285	<u>2.664.285</u>
Soide à reporter		14.511

Le dividende serait mis en paiement le Lundi 4 Juillet chez Messieurs Rimbaud & De Jaham, nos agents à Fort-de-France.

Les Administrateurs

LÉON HAYOT. YVES HAYOT.

Recettes

Compte de fabrication Sucres

PRODUCTION

Cannes manipulées.	72.272.220 kg	} Sucre obtenu 61.639 s dont pr tiers :	Us/ Simon : 2565		
<i>A déduire :</i>			divers : 11336	13.901	
dont pour tiers	16.299.150 kg		et aux cannes du pro- tocolé		47.738
Protocole	<u>55.973.070 kg</u>	} Rhum obtenu à 55° 1.657.060 l	dont pr tiers	238.080	
			et aux cannes du pro- tocolé		818.980

RÉALISATIONS & ESTIMATIONS

Sucres

<i>Exportation</i>			
52.263 s réalisés pour		374.452.577	
à déduire			
11.336 réalisés pour tiers		81.219.875	
40.927 « » cannes protocole			293.232.702
<i>Consommation locale et Usage Industriel</i>			
6.396 s vendus pour		49.401.062	
415 à vendre, estimés à 7.800		3.237.000 ✓	
6.811			52.638.062
			<u>345.870.764</u>

Mélasse

6.934 l vendus pour		146.530
-------------------------------	--	---------

Rhums

Exportation	300.000 l estimés à 140 fr		42.000.000 ✓
Consom. locale	55.285 l réalisés pour		3.938.701
Hors Contingent	438.872 l réalisés pr 20.598.530		
	× 24.823 l à vendre, estimés 992.920 × ✓		21.591.450
	<u>818.980</u>		<u>67.530.151</u>

8e Tranche 1958 (Exportation) :

60.000 l à réaliser et estimés à 140 francs	× 8.400.000		
à déduire			
Rhum acheté pr l'utilisation de cette tranche	<u>2.510.500</u>		<u>5.889.500</u>

RÉCAPITULATION DES RECETTES

Sucre	345.870.764
Mélasses	146.530
Rhum	67.530.151
8ème Tranche 58	5.889.500
	<u>419.436.945</u>

REPARTITION ENTRE :

Fournisseurs 60%	251.662.167
Usine 40%	167.774.778
	<u>419.436.945</u>

RECETTE DE L'USINE

Ci-dessus	167.774.778
Opération Cannes	45.252.005
	<u>213.026.783</u>

DEPENSES

Salaires et Appointements	61.606.343
Charges Sociales	23.255.538
Réparations et entretien	6.548.704
Entretien des voies ferrées	1.883.167
Assurance S/ Incendie & Cyclone	779.950
Frais Générau	10.819.773
Frais divers de sucrerie	2.054.027
Transport de cannes	4.186.438
Electricité & Eau	3.424.134
Frais d'expédition Sucre & Rhum	13.515.743
Approvisionnement et logements sucre	29.178.761
" " et combustible pour la Rhumerie	985.754
Matériel roulant compte exploitation	13.282.133
Matériel agricole " "	5.038.607
Patente et F	4.955.550
Amortissement s Immobilisations	16.624.279
Dépenses de C tures	6.300.000
	<u>204.438.901</u>
solde créditeur	8.587.882

284
215
19

216
184
38
13
19
3
53
168
16
184
150

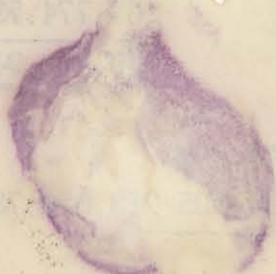
Débit

Comptes de Pertes & Profits

Intérêts et escomptes 8.472.628

Balance 4.263.496

12.736.124



Exercice 1958 - 1959

Crédit

Balance du compte fabrication Sucres & Rhums

8.587.882

Réintégration du solde du compte
"Bénéfices à investir en vertu art. 18 du décret
du 13-2-52"

4.148.242

12.736.124

Actif

Bilan de la Société Anonyme de l'Usine

Immobilisations

Montant	150.175.886	
Moins amortissements	<u>102.129.455</u>	48.046.431
Porte-feuille		100.000
Disponibilités		1.855.753
Approvisionnements		31.570.717
Stock		62.084.900
Valeurs engagées		42.960.842
Comptes d'ordre		3.515.798
Débiteurs divers		93.561.395

283.696.336

du François arrêté au 31 Octobre 1959

Passif

CAPITAL	20.142.000
RÉSERVES	
Réserve légale	2.014.200
Réserve extraordinaire	2.131.287
Réserve en vue d'augmentation du capital	8.224.769
Bénéfice investis en vertu article 18 du Décret du 13 Février 1952.	2.851.758
	<hr/>
Créanciers	225.828.673
Comptes d'Ordre	18.240.153
Pertes & Profits	4.263.496
	<hr/>
	283.696.336
	<hr/>

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'USINE DU FRANÇOIS

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux obligations du mandat que vous nous avez confié, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'exercice ayant pris fin le 31 Octobre 1959.

Nous avons pu constater, dans nos investigations, la parfaite concordance des écritures et du bilan qui vous est présenté.

Les livres et les pièces comptables ont été régulièrement mis à notre disposition dans les délais légaux.

Vous pouvez approuver le bilan qui vous est soumis et accorder à vos administrateurs le quitus qu'ils sollicitent.

Fort-de-France, le 20 Mars 1960

Th. de REYNAL

Agréé par la Cour d'Appel de Fort-de-France

G. RIMBAUD

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'USINE DU FRANÇOIS

RAPPORT

PRÉVU PAR LE DÉCRET - loi du 8 Août 1935

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous informer que les opérations effectuées par votre Société avec les fournisseurs avec lesquels vos administrateurs ont des intérêts communs ont été traitées aux conditions normales du marché au moment de leur conclusion. Ces opérations n'entraînent aucune observation de notre part.

Pour leur permettre de nouvelles opérations nous vous demandons à toutes fins utiles, d'autoriser vos administrateurs à traiter éventuellement avec votre Société au cours du nouvel exercice des affaires dans le cadre de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Fort-de-France, le 20 Mars 1960,

Th. de REYNAL

G. RIMBAUD

ANONYME DE L'USINE DU FRANÇOIS

RAPPORT

le 10 août 1933

Le rapport a été rédigé par le directeur de l'usine du François, M. [nom], le 10 août 1933. Il concerne les opérations effectuées pendant la période du 1er juillet au 31 juillet 1933. Les données relatives à la production, aux ventes et aux stocks sont indiquées dans les tableaux ci-joints. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes : la production a été satisfaisante, les ventes ont été en augmentation par rapport à la période précédente et les stocks sont restés dans des limites normales. Les dépenses ont été couvertes par les recettes et il n'y a pas de déficit à signaler. Les perspectives pour l'avenir sont optimistes.

